Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-19220926-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Date de convocation 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents :
Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX - H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ
Procurations :
F. VINCINAUX à S. RIGAUD
Secrétaire : J. TEXIER

DELIBERATION N° 19220926 : FINANCES- Modification du projet et du plan de financement pour la construction des vestiaires du stade Belle Isle II
RAPPORTEUR : Sophie HOSTALERY

Par délibération n°25110424 du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le plan de financement du projet de construction des vestiaires du stade Belle Isle II.

A ce jour, seule la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a reçu une réponse favorable pour un montant de 74 260 €.

Compte tenu des appels à projets en cours et des dispositifs permettant de mobiliser les aides publiques, il est proposé de revoir comme suit le plan de financement :

Coût total de l'opération HT :	**382 130,00 €**
Coût total de l'opération TTC :	458 556,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES	
Personnes publiques	**Montants**
Etat - DETR	74 260,00 €
Conseil départemental de Vaucluse CVA 2026-2028	192 240,00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES	266 500,00 €
Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA)	115 630,00 €
TOTAL GENERAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	**382 130,00 €**
PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PRIVEES	
TOTAL AIDES PRIVEES	0,00 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-19220926-DE

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants, relatifs aux attributions du Conseil Municipal, L111-9 et suivants relatifs à l'exercice concerté des compétences,
Vu la délibération n° 25110424 du 11 avril 2024 du Conseil Municipal de la Commune de Caumont-sur-Durance relative à l'approbation du projet et du plan de financement pour la construction des vestiaires du stade Belle Isle II,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,
Considérant le plan de financement proposé,
Considérant qu'il convient de réviser le projet et le plan de financement du projet afin de pouvoir solliciter les financements afférents,

- **APPROUVE** la modification du projet et du plan de financement pour la construction des vestiaires du stade Belle Isle II ;
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire ou son représentant sollicite toute autre subvention afférentes à ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en application ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au BP de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE - M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ
CONTRE :
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 22 septembre 2026

Le Maire
Claude MOREL

MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE (VAUCLUSE)

Le Secrétaire de séance
Jérémy TEXIER

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.